

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-quatre janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Jean-Yves TREBAOL, Sylvie BOTTA-LE ROY, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Raymond LE GOUEFF, Yann LE GALL, Gérald TASSET, Catherine PREMEL-CABIC, Christine BUGNY-BRILLY, Chantal VAUTRIN ;

Absente excusée et représentée : Myriam BOUGARAN (pouvoir à Pascale ALBERT) ;

Absentes excusées : Anne-Elise GOURIOU, Aurélie STEPHAN, Elise CADOUR, Léonore KERMARREC ;

Assistaient également à la réunion : Manon LERAND (D.G.S) et Yves-François COLLIU (responsable finances et personnel) ;

A été élue secrétaire de séance : Chantal VAUTRIN ;

La séance est ouverte à 19h07. Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

1. Budget principal - modification des tarifs 2023 n°1 : ajout de caution pour clé d'accès aux bâtiments communaux dans une régie (délibération n°2023/1)

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS

Suite à la modification des barillets dans les salles communales, la mairie propose à chaque association de Bohars de venir retirer une clé connectée « ILOQ » afin d'accéder aux salles concernées par chaque association.

Chaque clé est nominative et enregistrée avec les coordonnées personnelles de chaque utilisateur.

Pour chaque clé réservée par l'association, la mairie demande une caution de 40€ encaissée. Elle est fournie avec un récépissé de dépôt daté et signé par l'utilisateur. Dans le cas où un utilisateur souhaite quitter l'association ou que celle-ci arrête son activité, il doit rendre sa clé, ou toutes les clés selon le cas, à la mairie de BOHARS qui lui rembourse la caution de 40€ si la clé est en bon état de fonctionnement.

Lors de la location de salle communale par des particuliers, une clé connectée « ILOQ » est également remise aux particuliers contre un chèque de caution de 40€ non-encaissé. Ce chèque de caution leur sera restitué lors de la remise de la clé avec un récépissé de dépôt, en bon état de fonctionnement, à la mairie après l'état des lieux relatif à la location de la salle communale.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'instaurer le principe de la caution d'un montant de 40€ pour la remise d'une clé connectée pour l'accès aux bâtiments communaux aux associations et aux particuliers dans le cadre de la régie « recettes droits divers mairie ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le principe de la caution d'un montant de 40€ pour la remise d'une clé connectée pour l'accès aux bâtiments communaux dans le cadre de la régie « recettes droits divers mairie »,

ACCEPTE les modifications formulées annexées à la présente délibération,

REND applicable ces ajouts.

« C'est une clé par utilisateur. Pas de chance, peu de temps après la mise en œuvre de ce nouveau système, une infraction a été commise lors de la location de la salle Rozig ; d'où cette proposition. A la suite d'une réquisition judiciaire, il a été constaté que des personnes ont voulu rentrer dans l'enceinte de Roz Valan vers 4h du matin. Heureusement que la clé fonctionnait uniquement à Rozig. Cependant, la clé n'a pas été rendue et le coût des 40 € revient à la commune justifiant cette proposition de délibération afin de mettre une caution en place. »

« Deux radiateurs ont aussi été volés à Rozig. »

« C'est l'intérêt de mettre en place des procédures sécurisées. »

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (délibération n°2023/2)

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le DOB 2023 s'est organisé autour des directions suivantes :

- le contexte de la préparation du budget primitif 2023,
- l'analyse de la situation financière de la commune,
- les principales orientations pour le budget primitif 2023.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'acter de la tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la commune de Bohars, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023.

Avis de la commission finances – personnel – administration générale – intercommunalité :
favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : PREND ACTE A L'UNANIMITE

« Les finances publiques sont saines mais nous devons rester prudents. »

Arrivée de Jean-Yves TREBAOL à 19h19.

3. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL «LES BIDOURIGS» : modification des conditions d'accueil et ajout du référent santé et accueil inclusif (délibération n°2023/3)

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas PLUVINAGE

Le règlement intérieur du centre multi-accueil municipal « Les Bidourig » définit les règles de fonctionnement, les modalités d'admission et d'inscription, la tarification et la facturation applicables dans l'établissement.

Il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur en cours, conformément au document annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur du centre multi-accueil « Les Bidourigs » afin :

Sont modifiées en son sein :

- Modalités d'admissions – accueil réguliers/occasionnels/urgents : reformulations
- Vie quotidienne du multi-accueil – arrivées et départs des enfants : précisions
- Vie quotidienne du multi-accueil – santé de l'enfant : ajout des missions du référent santé & accueil inclusif

Le Conseil Municipal est invité à :

- Adopter le règlement intérieur du centre multi-accueil « Les Bidourigs », modifié ci-joint, qui entrera en vigueur à compter du 25 janvier 2023,
- Valider cet ajout et/ou modifications,
- Charger Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Avis de la commission enfance – jeunesse : favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE, sans remarques particulières.

4. COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION DU MAIRE

Liste des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) depuis le conseil municipal du 8 novembre 2022

Libellé	Entreprise	Montant initial du marché H.T	Montant avenant n°1 H.T	Montant H.T du marché
Marché de maîtrise d'œuvre	SARL PETR architecte 11 rue Jules SIMON 29160 Crozon	23 460 €	+11 282.91€	34 742.91 €

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le recensement de la population a débuté. Les agents recenseurs peuvent aider à remplir la feuille si les personnes n'arrivent pas à remplir par internet.

Le défibrillateur de la mairie a été utilisé récemment. Il serait intéressant d'en installer un à Penfeld au city park par exemple.

Une formation de gestes aux premiers secours est aussi proposée aux élus. Elle est à organiser sur 2023.

La date du forum des associations a été actée, à l'unanimité, sur une date antérieure à l'été. Le forum n'aura, de fait, plus lieu au mois de septembre. Les suites sont à définir.

Les vœux du personnel ont lieu le 25 janvier 2023 à 18h00 dans la salle du Conseil municipal. Les élus sont attendus.

Des cambriolages ont été rapportés dans un quartier en particulier sur ces dernières semaines. Il est proposé de mener une réflexion sur l'installation de caméras dans certaines rues.

Le logiciel cantine/garderie a été changé. Il offre plus de facilité aux parents et aux agents.

Les travaux du foyer sont en cours. L'inauguration au mois d'avril 2023 est remise en cause du fait des fortes intempéries des deux derniers mois.

Le terrain de tennis rouvrira dans 15 jours dès que le filet sera posé. Le revêtement, quant à lui, sera réparé en avril 2023.

BMH tient ses délais pour l'ouverture du bâtiment sur la place du bourg.

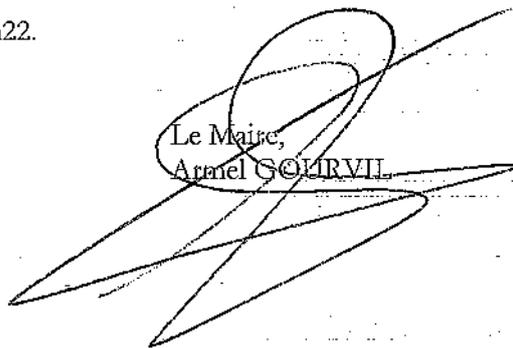
Les travaux sur le parking du Roz Valan débuteront en février 2023. L'utilisation du parking risque d'être très perturbée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
Armel SOURVIL



Les Membres du Conseil Municipal,

Nom – Prénom	Signature	Nom – Prénom	Signature
PLUVINAGE Thomas		BUGNY-BRAILLY Christine	
ALBERT Pascal		GOURIOU Anne-Jisc	<i>Absente excusée</i>
JOLY Maurice		STEPHAN Aurélie	<i>Absente excusée</i>
TRÉBAOL Jean-Yves		KERMARREC Eléonore	<i>Absente excusée</i>
BOTTA-LE ROY Sylvie		CADOUR Elise	<i>Absente excusée</i>
DUFERTRE Bruno		BOUGARAN Myriam	<i>Pouvoir à Pascale ALBERT</i>
LHOSTIS Jean-Yves		VAUTRIN Chantal	<i>Secrétaire de séance</i>
LE GOUÉFF Raymond		TASSET Gérard	
LE GALL Yann			
PREMEL-CABIC Catherine			